



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE VAL-  
ALAIN

## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

### **PROJET DE RÈGLEMENT 237-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 204-2021 AFIN D'AUGMENTER LA HAUTEUR ET LE NOMBRE D'ÉTAGES DES BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX, DE PRÉCISER LES DÉFINITIONS DES TERMES « CAVE », « PREMIER ÉTAGE » ET « SOUS-SOL » ET D'ENCADRER L'IMPLANTATION DES CONTENEURS MARITIMES SUR LE TERRITOIRE.**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil lors de la séance ordinaire qui s'est tenu le 2 octobre 2023 a adopté le premier projet de règlement #237-2023 modifiant le règlement #204-2021 afin d'augmenter la hauteur et le nombre d'étages des bâtiments multifamiliaux, de préciser les définitions des termes « cave », « premier étage » et « sous-sol » et d'encadrer l'implantation des conteneurs maritimes sur le territoire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le 6 novembre 2023 à compter de 19 h à la salle du conseil de la municipalité Val-Alain situé au 1245, 2<sup>e</sup> Rang à Val-Alain. Durant cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet pourront le faire.

L'objet de cette consultation est d'informer les intéressés sur le règlement qui visent les changements suivants :

- augmenter la hauteur et le nombre d'étages des bâtiments multifamiliaux;
- de préciser les définitions des termes « cave », « premier étage » et « sous-sol »;
- d'encadrer l'implantation des conteneurs maritimes sur le territoire.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la Municipalité de Val-Alain situé au 648, rue Principale à Val-Alain durant les heures de bureau.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donnée à Val-Alain, ce mercredi, 4 octobre 2023.


  
Émilie Marcoux-Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### *Certificat de publication*

Je, soussignée, Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Alain, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la ville au <https://www.val-alain.com/.m> et en affichant une copie à l'hôtel de ville et au Centre municipal le 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023, entre 11 heures et 16 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

  
Émilie Marcoux-Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière